



# La relation entre le CMFC et l'industrie pharmaceutique et des soins de santé

Francine Lemire MDCM CCMF FCMF CAÉ, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET CHEF DE LA DIRECTION

Chers collègues,

Il est d'une importance primordiale que le CMFC conserve la confiance de ses membres, de ses patients et de la population canadienne. Vu la capacité de l'industrie pharmaceutique et des soins de santé (IPSS) d'influencer le processus décisionnel des médecins de famille par le biais du CMFC, il est crucial que le Collège adopte des politiques et des pratiques bien définies pour encadrer ses relations de travail avec l'IPSS.

En 2010, le CMFC a formé un groupe de travail chargé d'étudier la relation du CMFC avec l'IPSS et de faire des recommandations à cet égard. Ces recommandations ont été présentées et approuvées à la réunion du Conseil de novembre 2013.

La relation du CMFC avec l'IPSS est manifeste dans le hall d'exposition du Forum en médecine familiale (FMF), les publicités du *Médecin de famille canadien* et le parrainage du développement professionnel continu (DPC). Le CMFC a déjà une politique pour gérer les conflits d'intérêts réels, perçus ou potentiels concernant les membres de comités. Les recommandations du groupe de travail améliorent le processus de déclaration et de résolution de ces conflits réels ou potentiels. Pour formuler ses recommandations, le groupe de travail a effectué une analyse approfondie de l'environnement, passé en revue les politiques d'autres organisations professionnelles et établissements d'enseignement et étudié les résultats d'un sondage mené auprès du grand public et de deux sondages menés auprès des médecins.

Le groupe de travail a convenu de fonder ses conclusions sur les principes de la confiance, de la transparence, de l'indépendance, de l'imputabilité et de l'équité. Les recommandations visent les relations avec toutes les entités à but lucratif qui développent, produisent, mettent en marché ou distribuent des médicaments, instruments, produits, services ou thérapies qui pourraient être prescrits ou ordonnés par des médecins afin de diagnostiquer, traiter, surveiller, prendre en charge ou soulager les problèmes de santé. Les recommandations reposent sur une approche de gestion claire et consciencieuse des relations et visent à couvrir la gouvernance et l'administration du CMFC, les événements organisés et agréés par le CMFC et les décisions du CMFC concernant son appui aux activités de tierces parties.

Parfois, on comprend mieux les conséquences de certaines recommandations à partir de scénarios réels. Un des sondages menés auprès des médecins auquel le groupe de travail s'est intéressé a été réalisé pendant le FMF de 2011. On a demandé aux répondants leur degré d'adhésion aux situations suivantes :

- On demande au CMFC d'accorder l'agrément Mainpro® à une présentation de DPC qui comporte un souper gratuit offert par une compagnie pharmaceutique/du secteur de la santé.

- Une compagnie pharmaceutique/du secteur de la santé accorde une subvention à caractère éducatif sans restriction pour parrainer des présentations scientifiques lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) d'une section provinciale ou du FMF.
- Lors de l'AGA d'une section provinciale ou du FMF, une compagnie pharmaceutique/du secteur de la santé loue un kiosque dans le hall d'exposition pour présenter ses produits et en discuter avec les délégués.
- Une compagnie pharmaceutique/du secteur de la santé achète une publicité pour présenter un produit dans une revue spécialisée.
- Le conférencier d'un programme agréé de DPC du CMFC déclare qu'une compagnie pharmaceutique/du secteur de la santé lui verse des honoraires pour présenter cette séance.
- Une compagnie pharmaceutique/du secteur de la santé soutient financièrement un prix d'excellence annuel décerné par une section provinciale ou le Collège national.

À mesure que les recommandations seront mises en œuvre, elles auront un effet sur tous ces scénarios.

Le sommaire des réponses a révélé que les membres avaient tendance à accepter ces situations. Toutefois, les choses évoluent et nous devons nous rappeler que le crayon d'un médecin est le seul instrument qui sépare les produits pharmaceutiques des patients que nous traitons. Il est important que la profession médicale adopte une attitude éthique et éclairée par les données probantes au regard de la prescription de médicaments; votre Collège doit veiller à ce que ses relations avec l'IPSS respectent les mêmes principes. Les membres du Conseil reconnaissent que cette position pourrait différer de l'opinion de certains membres mais à notre avis, il est important d'agir ainsi pour préserver la relation privilégiée des médecins de famille avec leurs patients sur le plan de l'éthique.

Pendant son mandat, le groupe de travail est parti du principe que les relations entre le CMFC et l'IPSS devaient faire l'objet d'une gestion rigoureuse. Déjà, plusieurs sections provinciales n'invitent plus l'IPSS à leur ASA. Le Conseil national et plusieurs Conseils de sections provinciales appuient une telle orientation. En plus d'approuver les recommandations, le Conseil national a demandé une analyse sur les effets d'une dissociation complète du Collège avec l'IPSS. Nous examinons actuellement les résultats de cette analyse et nous les présenterons à la réunion du Conseil de novembre 2014.

Êtes-vous d'accord avec ces mesures ou trouvez-vous que le CMFC va trop loin? Nous attendons vos commentaires. N'hésitez pas à nous écrire à [executive@cfpc.ca](mailto:executive@cfpc.ca) ou à commenter cet article sur le site [www.cfp.ca](http://www.cfp.ca) en cliquant sur Rapid Responses.

#### Remerciements

Je remercie les D<sup>rs</sup> Jamie Meuser, Sandy Buchman et Kathy Lawrence, et M<sup>mes</sup> Sarah Scott et Susan Clarke, pour leur contribution à cet article.

This article is also in English on page 396.